



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 19 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 19 décembre 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

L'assemblée publique a été convoquée par avis public affiché le 6 décembre 2017 par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Chacun des conseillers a reçu et signé l'avis spécial sur l'étude et l'adoption du budget pour l'année 2018, le 5 décembre 2017.

---

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-12-390

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 19 décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Étude du budget 2018
  - 3.1 Opérations
  - 3.2 Immobilisations
  - 3.3 Revenus
  - 3.4 Affectations de surplus
4. Période de questions de l'assistance
5. Adoption du budget 2018
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**3. ÉTUDE DU BUDGET 2018**

- 3.1 Opérations**
- 3.2 Immobilisations**
- 3.3 Revenus**

Le Conseil passe en revue le tableau des immobilisations et les postes budgétaires sur base des documents de travail qui ont été remis. Ces documents reprennent les budgets et dépenses / recettes pour les années 2015, 2016 et 2017 ainsi que les prévisions pour 2018.

La situation financière globale de la municipalité, son fonctionnement courant et les prévisions de travaux sont discutés.

### **3.4 Affectations de surplus**

Un montant de 33 812 \$ provenant du surplus sera affecté au budget 2018.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

## **5. ADOPTION DU BUDGET 2018**

Résolution 2017-12-391

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger doit adopter son budget pour l'année 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU que les membres du conseil ont fait l'étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le résumé projeté représente bien les orientations et décisions prises lors des discussions à la table du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adopte les prévisions budgétaires telles que listées ci-dessous :

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

#### **DÉPENSES BUDGÉTÉES POUR L'ANNÉE 2018**

Administration générale	280 102.00 \$
Sûreté publique	69 094.00 \$
Sécurité publique	119 473.00 \$
Voirie municipale	774 519.00 \$
Hygiène du milieu	293 056.00 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	61 812.00 \$
Loisir & culture	123 852.00 \$
Frais de financement	261 619.00 \$
Activités d'investissement	85 820.00 \$
TOTAL :	2 069 347.00 \$

#### **REVENUS BUDGÉTÉS POUR L'ANNÉE 2018**

0.9793 /100 Taxe foncière	948 725.00 \$
0.0713 /100 Taxe Sûreté du Québec	69 094.00 \$
0.0504 /100 Taxe spéciale parc industriel	48 831.00 \$
0.0490 /100 Taxe spéciale Dallaire et Principale	47 453.00 \$
<b>1.1500 /100</b>	
Tarif aqueduc	35 242.00 \$
Tarif égouts / assainissement	83 875.00 \$
Tarif vidanges boues	19 874.00 \$
Tarif ordures	154 065.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	8 543.00 \$
Transferts conditionnels	358 257.00 \$
Transferts inconditionnels	150 620.00 \$
Services - Organismes municipaux	1 160.00 \$
Autres services rendus	25 825.00 \$

Droits et intérêts	83 971.00 \$
Affectation du surplus	33 812.00 \$
Affectation du surplus réservé	0.00 \$

TOTAL : 2 069 347.00 \$

QUE, lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, soit le 16 janvier 2018, le Conseil adopte le règlement d'imposition des taxes et des services municipaux, les dates d'échéances et le nombre de versements pour le paiement des comptes ainsi que le taux d'intérêt à charger sur les sommes non payées à l'échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Résolution 2017-12-392

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Bernard Therrien, Maire

---

Julie Létourneau, Dir. Gén.